

Consulat Général de France à Casablanca – Services des visas

KAFALA

Recueil d'enfant par au moins un ressortissant français

un original et un dossier photocopié de tous les documents
en arabe+traduction en français effectuée par un traducteur assermenté

Pour l'enfant (comparution exigée)

- 1/ Passeport individuel (les 5 premières pages)
- 2/ Deux photographies et deux formulaires remplis, datés et signés
- 3/ Copie intégrale de l'acte de naissance
- 4/ Copie du jugement de remise de l'enfant par Kafala et sa traduction
- 5/ Autorisation de sortie du territoire marocain délivrée par les autorités compétentes (institution- orphelinat- aide à l'Enfance)
- 6/ livret de famille ou actes de décès des parents biologiques, le cas échéant

Pour la famille d'accueil (comparution du Kafil français exigée)

- 1/ Lettre de motivation
- 2/ Extrait du casier judiciaire
- 3/ Livret de famille (le cas échéant) , à défaut copie de l'acte de naissance du Kafil ou de la Kafila si la personne n'est pas mariée.
- 4/ Passeport français avec cachets entrée/sortie des voyages France / Maroc
- 5/ Preuve de la nationalité française : CNI et/ou CNF
- 6/ Ressources cumulées de la famille : 3 derniers bulletins de salaire et dernière imposition sur les revenus
- 7/ Justificatifs d'hébergement : bail de location ou titre de propriété mentionnant la superficie du logement

Cette liste est non exhaustive. Les intéressés peuvent joindre tout document supplémentaire.

Les frais de visa de long séjour s'élèvent à 99 €

Dès que votre dossier est complet et afin d'obtenir un rendez-vous dans les plus brefs délais, ce Consulat Général vous invite à contacter le secrétariat du service des visas par courrier électronique (webmestre.casablanca-fslt@diplomatie.gouv.fr), en mentionnant :

- le nom, prénom, adresse actuelle de l'enfant et lieu de délivrance du passeport,
- le nom et prénom des Kafils et des parents biologiques de l'enfant, le cas échéant